

## *Systeme de signalement*

POSSEHL Identification Solutions (PID) en tant que membre de POSSEHL SME Investments offre la possibilité de contacter un portail de lanceur d'alerte interne, externalisé et indépendant, en cas de suspicion ou de connaissance d'actions illégales ou contraires à l'éthique et ainsi de contribuer à la détection de violations des règles.

Il est possible de signaler des comportements répréhensibles de la part des employés de notre groupe d'entreprises ainsi que de nos fournisseurs et prestataires de services en ce qui concerne d'éventuelles violations de la loi ou des actions préjudiciables à l'entreprise, telles que la corruption, les pots-de-vin, la fraude, d'autres infractions pénales, le travail des enfants, l'esclavage, manque de sécurité au travail, l'exploitation et la discrimination.

Les lanceurs d'alerte ne subiront aucun désavantage à la suite d'un signalement. Les rapports peuvent être rédigés en allemand et en anglais. Les signalements peuvent également être effectués de manière anonyme si vous le souhaitez.

Portail des lanceurs d'alerte WhistleFox :

<https://whistlefox.heuking.de/Home/English>

Si vous avez des indications concrètes et justifiées de violations de la loi ou de violations des règles chez PID-Group ou si vous soupçonnez de telles violations, vous disposez des possibilités suivantes pour nous contacter :

Par formulaire Web :

<https://whistlefox.heuking.de/start/possehl-mittelstandsbeteiligungen-identifikationsloesungen/de/F044F35B8940BA8DE2EE752714C4A9BD>

Par téléphone : +492212052-547

Par fax : +492212052-1

Par e-mail : c.schork@heuking.de

Le bureau de reporting confidentiel (WhistleFox) peut être contacté 24 heures sur 24 par formulaire Web, e-mail, fax ou courrier et par téléphone tous les jours ouvrables pendant les heures normales de bureau.

La personne à contacter est Maître Christoph Schork, avocat

Heuking Kühn Lüer Wojtek  
Attn. M. Christoph Schork  
Magnusstraße13  
D-50672Köln

Veillez noter que le système de signalement n'est pas destiné au traitement des réclamations. Si vous n'êtes pas satisfait des produits ou services du groupe Possehl, veuillez contacter votre interlocuteur désigné dans l'entreprise.

Pour plus d'informations conformément à la loi allemande sur le devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz), vous trouverez plus d'informations sur la procédure « 2023-Règles de procédures Société Logopak ».